



DELIBERATION N°20140164 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION D'UN CINEMA MUNICIPAL - RECONDUCTION DE LA DELEGATION DU SERVICE - DECISION DE PRINCIPE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALE D'APPEL D'OFFRES

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

La ville de Saint-Chamond est propriétaire d'un cinéma sis 56 boulevard Waldeck Rousseau. Ce cinéma dispose de 2 salles et permet la diffusion des œuvres cinématographiques à Saint-Chamond. La fréquentation s'étend à toute la vallée du Gier. Le nombre des entrées se situe aux alentours de 68 000 entrées par an. L'équipement est classé « Art et Essai » par le Centre National de la Cinématographie.

Depuis sa création, la collectivité a choisi un mode de gestion délégué.

Par délibération en date du 17 septembre 2012, le Conseil municipal de la ville a approuvé le choix de l'URFOL, en tant que délégataire du service public d'exploitation du Cinéma Lumière, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Compte tenu de ce contexte, de la particularité de cette activité qui est commerciale et du professionnalisme requis pour l'exercer, la commune de Saint-Chamond envisage de conserver ce mode de gestion dans le cadre d'un renouvellement de cette délégation de service public qui serait d'une durée de 2 ans et 1 mois.

Des avis favorables ont été émis sur cette nouvelle DSP par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 27/11/2014 et le Comité Technique Paritaire réuni le 24/11/2014.

Les principales caractéristiques et obligations réciproques sont précisées dans le cahier des charges dont le projet est joint en annexe.

Il convient également de constituer la commission spéciale d'appel d'offres présidée par le Maire ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants issus de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cette étape de la procédure, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 contre,

DECIDE :

- **de reconduire** la Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma «Lumière »,
- **d'approuver** le projet de cahier des charges ci-joint,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure,
- **de procéder** à la création de la commission spéciale d'appel d'offres et à l'élection des membres appelés à siéger dans cette instance.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

- Liste "L'Union des Saint-Chamonais" :

Titulaires : M. Régis CADEGROS, Mme Nicole FOREST, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christophe ORIOL

Suppléants : M. Bernard TRIOLLIER, Mme Pascale OFFREY, M. Jean-Marc MOUNIER,
Mme Marie-Christiane DUTRUC

- Liste "Saint-Chamond Bleu Marine" :

Titulaire : M. Franck DESCOURS

Suppléant : M. Ludovic CASTILLAN

Le vote à main levée ayant été unanimement accepté, sont élus à la représentation proportionnelle, par 32 voix pour et 6 abstentions, les personnes suivantes qui composeront ladite commission :

Titulaires : M. Régis CADEGROS, Mme Nicole FOREST, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe ORIOL, M. Franck DESCOURS

Suppléants : M. Bernard TRIOLLIER, Mme Pascale OFFREY, M. Jean-Marc MOUNIER, Mme Marie-Christiane DUTRUC, M. Ludovic CASTILLAN

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014